

## Introduction

Le renouvellement des équipes animatrices est souvent difficile et c'est pour vous aider que nous vous proposons ce document.

**RAPPELS** (cf. « Ensemble pour la Mission »)

**Mission de l'Equipe animatrice** : Etre membre de l'équipe animatrice engagé à accepter sa mission comme une mission d'Eglise, reçue de l'Evêque.

- Cela sous-entend de chercher à vivre au mieux son baptême et sa confirmation : C'est le Christ qui envoie en mission.

- Cela demande de vivre, avec les autres membres de l'équipe, une vie spirituelle d'équipe.

- Cela invite à être attentif aux hommes et aux femmes de sa paroisse ou de son groupement.

La mission consiste à mettre en œuvre le projet pastoral de la communauté approuvé par l'Evêque.

**Composition de l'Equipe animatrice** : Elle est composée :

- de laïcs, diacres, religieux ou religieuses choisis par la communauté locale et proposés à l'Evêque qui les nomme.

- d'un prêtre accompagnateur

L'équipe animatrice choisit en son sein un responsable d'équipe et éventuellement un bureau. Un de ses membres la représente au conseil paroissial aux affaires économiques.

**Statuts de l'équipe animatrice** : Ils ont été approuvés par l'Evêque et précisent :

- Le nombre de membres,

- Les conditions requises pour être membre,

- Le mode de désignation (élection et/ou cooptation) et de présentation des candidatures,

- la durée du mandat,

- le mode de renouvellement des membres.

**Renouvellement** : il s'opère périodiquement et par fraction afin d'assurer la continuité nécessaire à la bonne mise en œuvre du projet pastoral de la communauté.

## REFLEXIONS

L'équipe animatrice doit avoir le souci :

- d'assurer efficacement sa propre continuité

- de réactualiser la connaissance de la communauté locale et de ses besoins.

- d'appeler des représentants de la diversité humaine de la communauté locale :

- différents quartiers de la cité ou

différents villages en zone rurale

- jeunes et moins jeunes

- groupes conséquents d'origine non Métropolitaine, mouvements importants, communautés religieuses...etc.

- de constituer une équipe dont les membres sauront travailler dans une véritable communion fraternelle.

- de présenter à tout candidat potentiel la mission, le mode de fonctionnement de l'équipe animatrice et la charge associée à son éventuelle entrée dans cette équipe.

Chaque communauté possède ses spécificités : il faut en tenir compte localement et adapter les suggestions qui suivent à leur cas particulier.

## RECOMMANDATIONS

.. Les dates de fin de mandat (selon les statuts) de chaque membre de l'EA doivent

être connues, mises à jour et rappelé en temps opportun. De plus l'équipe doit être prête à appeler si nécessaire à tout moment.

.. Chaque renouvellement doit être

vraiment attentif à la diversité humaine de la paroisse et chercher une certaine représentativité.

.. Le renouvellement par fraction est recommandé (sauf cas particulier).

.. Le responsable de l'équipe demandera les lettres de mission à l'équipe diocésaine d'animation (EDA). Au nom du Christ, c'est l'Evêque qui délègue et envoie en mission.

La lettre de mission établit la coresponsabilité avec l'équipe pastorale et authentifie la mission en Eglise.

## SUGGESTIONS

► Chercher des candidats est toujours une opération délicate. On peut le faire par exemple :

- en demandant des noms au cours des célébrations ou d'une assemblée paroissiale,

- en demandant à ceux qui ont une responsabilité dans la communauté,

- en s'interrogeant au sein de l'équipe !

► Il est souvent préférable et plus efficace d'appeler personnellement des personnes connues. Il convient d'être attentif lors de l'appel aux éventuelles surcharges de travail.

► En cas d'habitat dispersé, une visite de l'équipe animatrice dans chaque village en leur demandant ce qu'ils attendent d'elle est riche d'enseignement et peut permettre de discerner et détecter certaines candidatures.

► Un contact personnel par oral ou par téléphone permettra ensuite d'établir une liste de candidats potentiels. Le témoignage,

apporté par les anciens membres, de l'enrichissement spirituel et humain acquis par cet engagement en équipe animatrice, est souvent un facteur déterminant.

► C'est à l'équipe animatrice que revient le devoir d'établir la liste des candidats :

- elle veillera à l'ouverture (il ne s'agit pas de perpétuer un club)

- elle veillera aussi à la capacité des candidats (temps, compétence, possibilité de travailler en commun)

► Les candidats sont alors proposés au vote de la communauté. Avant le vote, éventuellement, chaque candidat peut énoncer en une phrase la motivation qui l'a conduit à être candidat pour l'EA.

L'élection peut se faire au cours d'une célébration dominicale, pour que la communauté la plus large possible se sente concernée.

► Si une partie de la population ou certains mouvements et services suffisamment importants ne sont pas représentés, certains membres les représentant peuvent être cooptés.

► Il est souhaitable et souvent apprécié que les lettres de nominations de l'Evêque soient officiellement remises au cours d'une célébration de toute la communauté, en présence du Vicaire épiscopal par exemple, si cela est possible, ou tout du moins par un prêtre du secteur différent du prêtre modérateur.

► Etre membre de l'EA est une mission faite au nom de Jésus-Christ avant toute chose et n'est pas une tâche à remplir. Cet envoi en mission est concrétisé par une nomination de l'Evêque.



DIOCÈSE D'ÉVRY  
CORBEIL-ESSONNES

Equipe diocésaine d'Animation

**Equipe diocésaine d'animation  
EDA**

Maison diocésaine  
21 cours Mgr Romero  
91000 EVRY

**Tel : 01 60 91 17 00**

Email : [eda91@eveche-  
evry.com](mailto:eda91@eveche-evry.com)

*Réussir le  
renouvellement  
de votre équipe  
animatrice !  
Comment faire ???*

Juillet 2017